

## CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE

**SPECIALITES AIDE-SOIGNANT.E, AIDE MEDICO-  
PSYCHOLOGIQUE**

**SESSION 2019**

### **I – LE CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS**

#### **A) Les missions des auxiliaires de soins**

Les auxiliaires de soins territoriaux (catégorie C) exerçant les fonctions d'aide-soignant collaborent à la distribution des soins infirmiers dans les conditions définies à l'article 3 du décret du 17 juillet 1984 susvisé.

Les auxiliaires de soins exerçant des fonctions d'aide médico-psychologique participent aux tâches éducatives sous la responsabilité de l'éducateur ou de tout autre technicien formé à cet effet.

#### **B) Les conditions d'accès au concours**

Les candidats qui souhaitent se présenter à ce concours doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

##### **1. Pour la spécialité aide-soignant :**

- Du diplôme d'Etat d'aide-soignant,
- Du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant,
- Du diplôme professionnel d'aide-soignant ou,
- Autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du code de la santé publique

2. Pour la spécialité aide médico-psychologique : du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique,

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année :

- Du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou,
- Du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.

Dérogations pour la spécialité « aide médico-psychologique » :

4 dispenses pour des parents d'au moins 3 enfants ont été accordées.

### C) Le calendrier

Périodes d'inscription	Du 23 avril au 29 mai 2019
Date limite de retour des dossiers	6 juin 2019
Epreuves orales d'admission	Du 14 au 17 octobre 2019
Jury d'admission	6 novembre 2019

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord organise ce concours pour l'Aisne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme.

Le nombre de postes ouverts est de :

	Aide- soignant	Aide médico psychologique	TOTAL
POSTES	55	9	64

### D) Inscriptions

207 candidats se sont inscrits au concours. 5 candidats n'ont pas été admis à concourir au motif qu'ils ne justifiaient du diplôme requis).

202 ont été déclarés admis à se présenter dont 4 candidats sous réserve de production d'une pièce justifiant de la détention du diplôme requis.

Au final 198 candidats ont été déclarés admis à concourir.

CONCOURS EXTERNE	CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR		
	Hommes	Femmes	Total
Spécialité Aide-soignant-e	21	154	175
Spécialité Aide médico-psychologique	2	21	23
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>175</b>	<b>198</b>

A l'image du métier d'auxiliaire de soins territorial, spécialité « aide-soignant » qui est très féminisé, les hommes représentent une très petite minorité

## **II - CANDIDATS**

### **A) REPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'AGES**

Les candidats admis à concourir sont au nombre de 198. La grande majorité sont des femmes. Les 20 à 29 ans sont les plus nombreux : 34 %. L'âge moyen des candidats pour la session 2019 est de 35 ans.

Il convient de noter que ces statistiques sont effectuées sur la base de l'âge des candidats au moment de leur inscription au concours.

TRANCHES D'AGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Tranche – 20 ans	0	0	0
Tranche de 20 à 29 ans	9	58	67
Tranche de 30 à 39 ans	10	57	67
Tranche de 40 à 49 ans	2	40	42
Tranche de plus de 50 ans	2	20	22
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>175</b>	<b>198</b>

### **B) ORIGINE GEOGRAPHIQUE**

Les candidats sont majoritairement domiciliés dans la région des Hauts-de-France : 80,69 %. 54,95 % des candidats habitent dans le Nord, proportion conforme à la logique d'une organisation interrégionale.

DEPARTEMENT D'ORIGINE	%	REMARQUES
AISNE	3.47	
NORD	54.95	
OISE	0	80.69 % des candidats inscrits sont originaires de la région.
PAS DE CALAIS	19.80	
SOMME	2.46	
AUTRES DEPARTEMENTS	19.30	19 départements représentés

## C) NIVEAU DE DIPLOMES ET PREPARATION

Niveau de diplôme	Nombre	%
Diplôme homologué	24	12,12
Niveau 2 (Licence)	2	1,01
Niveau 3 (BTS/DUT/DEUG)	9	4,55
Niveau 4 (BAC)	89	44,95
Niveau 5 (BEP,CAP,Brevet)	62	31,31
VAE - RECONNAISSANCE EXPERIENCE	12	6,06
<b>TOTAL</b>	<b>198</b>	<b>100,00</b>

PREPARATION	Nombre	%
CNFPT	26	14,69
Préparation personnelle	144	81,36
Autres	7	3,95
<b>TOTAL</b>	<b>177</b>	<b>100,00</b>

SOURCE	Nombre	%
Bouche à oreille	45	22,73
Calendrier CDG	63	31,82
ANPE	1	0,51
Internet	17	8,59
Autres	62	31,31
Sans réponse	10	5.05
<b>TOTAL</b>	<b>198</b>	<b>100,00</b>

## III – EPREUVES ORALES D’ADMISSION

### A) DEROULEMENT

L'épreuve d'admission consiste en un entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné. Durée : 15 mn.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'oral du **concours externe** entraîne l'élimination du candidat.

Ces épreuves ont eu lieu du 14 au 17 octobre 2019 au Centre des concours et des examens Pierre Mauroy à Lezennes (59).

147 candidats sur les 198 se sont présentés soit un taux d'absentéisme de 25.76 %.

Les candidats ont été interrogés par 3 groupes de 3 examinateurs qui ont été mobilisés sur les 3 jours.

Avant le déroulement de la première journée d'épreuve, les membres du jury présents se sont réunis le 4 octobre pour une réunion de détermination des critères communs de notation des candidats.

L'objectif était de rendre cette épreuve unique d'admission équitable, utile et sélective, c'est-à-dire permettant de départager les candidats apparemment de même niveau (les candidats devaient en effet justifier d'un diplôme professionnel pour s'inscrire au concours).

Ils ont ainsi décidé que, après une brève présentation, chacun des candidats devrait répondre à 1 ou 2 mises en situation professionnelle afin de voir notamment les comportements, les réactions des candidats s'ils se trouvaient confrontés à une telle situation.

A partir des réponses apportées par chaque candidat, les examinateurs ont été attentifs à apprécier à la fois :

- les connaissances professionnelles : la pratique professionnelle, les compétences respectives des différents professionnels, le plan de soins, l'approche globale de la personne
- Les connaissances complémentaires : la sécurité, la confidentialité etc....
- la capacité du candidat à analyser les situations professionnelles proposées,
- la capacité du candidat à dire « comment il fait » et « pourquoi il fait »,

Il convenait notamment de juger de la qualité du rapport à la personne (relation avec le patient).

Enfin, les membres du jury estiment qu'il convient également de tester les connaissances des candidats relatives à leur futur environnement professionnel : la Fonction Publique Territoriale et employeur territorial.

### ***Remarques quant au déroulement des épreuves orales***

Les membres du jury déplorent l'absence de motivation de la plupart des candidats qui se sont présentés au concours. Ils regrettent également le manque de préparation des candidats.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait qu'ils doivent au minimum avoir préparé au moins une présentation de leur formation, de leur expérience professionnelle et de leur situation professionnelle actuelle. Ainsi par exemple, les membres du jury ne trouvent pas normal que les candidats ne connaissent pas le nombre de résidents accueillis dans leur structure...

Il est dommage que les candidats restent très centrés sur leurs pratiques quotidiennes

Ils encouragent vivement les candidats à s'investir dans la préparation de ce concours et à approfondir leurs connaissances de base quant à l'environnement territorial dans lequel ils sont ou seront amenés à travailler. La plupart des candidats sont déjà en activité mais rencontrent de réelles difficultés à analyser leurs pratiques et à argumenter.

## B) RESULTATS D'ADMISSION

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils suivants :

CONCOURS EXTERNE	CANDIDATS PRESENTS	SEUIL D'ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS	
			H	F
Aide-soignant	133	15,50	8	51
Aide médico-psychologique	14	16	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>	<b>/</b>	<b>8</b>	<b>55</b>

NOTE LA + HAUTE	NOTE LA + BASSE	NOMBRE DE NOTES ELIMINATOIRES	NOMBRE DE NOTES ≤ A 10	MOYENNE /20
19,50	4	2	39	13,46

Le taux de réussite à l'épreuve d'admission (nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents) pour le concours externe est de 42,86%

## C) PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

### o REPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'AGE

Parmi les 63 lauréats :

- 8 sont des hommes, ce qui représente 12,70 %
- 55 sont des femmes, ce qui représente 87,30 %

Les candidats de la tranche de 30 à 39 ans sont les plus nombreux à avoir été admis.

TRANCHES D'AGE	HOMMES	FEMMES
Tranche – 20 ans	0	0
Tranche de 20 à 29 ans	4.76 %	23.81 %
Tranche de 30 à 39 ans	6.34 %	36.51 %
Tranche de 40 à 49 ans	1.59%	17.46 %
Tranche de plus de 50 ans	0	9.52 %

### o ORIGINE GEOGRAPHIQUE

DEPARTEMENT D'ORIGINE	%	REMARQUES
AISNE	6.35	
NORD	60.32	
OISE	0	
PAS DE CALAIS	20.63	
SOMME	4.76	
AUTRES DEPARTEMENTS	7.94	4 départements représentés

### o FORMATION DES CANDIDATS ADMIS

FORMATION			
CNFPT	PREPARATION PERSONNELLE	AUTRES	AUCUNE FORMATION
12,70 %	77,78 %	1,58 %	7,94 %

Pour conclure, les membres du jury soulignent qu'une épreuve unique orale d'admission d'une durée de 15 minutes rend très difficile la sélection. Il est donc indispensable pour les candidats de se « démarquer » les uns des autres par une mise en valeur, un positionnement, une préparation adaptée.

Fait à Lezennes,  
Le 6 novembre 2019,

Le Président du jury,  
Eric FALIBIERSKI



